

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00303
Numéro SIREN : 802 332 528
Nom ou dénomination : 426 EME AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 1066



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION



426EME AVENUE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 €
426, avenue Georges Clémenceau
07500 GUILHERAND GRANGES

Rapport du commissaire à la transformation

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2023



426EME AVENUE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 €
426, avenue Georges Clémenceau
07500 GUILHERAND GRANGES

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société
à responsabilité limitée 426EME AVENUE, en société par actions simplifiée

A l'Associé,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Romans, le 9 mars 2023
Le Commissaire à la transformation


Frédéric RIZZI
S.O.D.E.C. SAS